

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2020

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Christian TREMOLIERES, Maire.

Etaient présents : Frédéric BALARD, Henri HOT, Marie JEANJEAN, Guy POUDEROUS, Nicolas SOULIE, Jérôme TAILLEFER, Chantal SALVAN, Franck VIEILLEDENT, Dominique VILLANO.

Etait excusé : Brigitte BEZAMAT

Assistait aussi : Eva SALSON, secrétaire de mairie

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 03 Février 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M14 – COMMUNE

Excédent de fonctionnement	478 599,05€
Déficit d'investissement	100 408,71€
Résultat de clôture	378 190,34€
Affectation du résultat de fonctionnement :	
-reste à réaliser	129 184,00€
-excédent d'investissement	80 068,40€
TOTAL	49 115,60€

Affectation du résultat : $100\,408,71 - 49\,115,60 = 51\,293,11€$

Report à nouveau $478\,599,05 - 51\,293,11€ = 427\,305,94€$

LOTISSEMENT « LE CHAMP DU THERON »

Déficit de fonctionnement	0,11€
Déficit d'investissement	84 969,18€
Résultat de clôture	- 84 969,29€

LOTISSEMENT « LES 3 CHÊNES »

Excédent d'investissement	4 380,00€
---------------------------	-----------

M49 ASSAINISSEMENT

Excédent de fonctionnement	12 737,20€
Excédent d'investissement	46 555,40€
Résultat de clôture	59 292,60€
Report à nouveau	12 737,20€

M43 TRANSPORT SCOLAIRE

Excédent de fonctionnement	884,66€
Excédent d'investissement	17 131,01€
Résultat de clôture	18 015,67€
Report à nouveau	884,66€

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs ci-dessus.

AVENANT A LA LOCATION GERANCE DU RESTAURANT LOU GRIFFOUL (DE_2020_013)

Monsieur le Maire ayant rencontré Monsieur PASTOR à la suite des mois d'hiver, celui-ci a constaté une baisse considérable de la fréquentation du Restaurant Lou Griffoul dont il est locataire.

Monsieur PASTOR demande que lui soit accordée la possibilité de réduire le montant des loyers dans la période du 1er Janvier au 31 Mars de chaque année et de les répercuter sur les autres mois de l'année où la fréquentation du Restaurant est plus importante.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'exonérer le loyer des mois de Janvier, Février et Mars de chaque année
- de ne pas augmenter le loyer des autres neuf mois de l'année qui est de 500 euros
- que le début cet avenant prendra effet à partir du 1er Avril 2020

De plus, des devis vont être demandés afin de remplacer la porte d'entrée.

VENTE D'UNE PORTION DU CHEMIN DIT DE « SERIEYSSÈS » (DE_2020_014)

Monsieur le maire rappelle l'affaire qui opposait la Commune à Monsieur SEGURET concernant le chemin dit de « Serieyssès ». Considérant que le conseil d'Etat autorise l'aliénation et la vente du chemin, il propose la vente de l'emprise foncière de ce chemin (3708m²). L'esquisse cadastrale est réalisée par le Géomètre GRAVELLIER-FOURCADIER et les frais seront pris en charge par la Commune.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal s'engage à payer la facture du Géomètre GRAVELLIER-FOURCADIER, autorise cette vente au prix forfaitaire de 100€, les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur, donne pouvoir à Monsieur le Maire à engager la procédure.

CREATION D'UN CHEMIN A CASTELMUS (DE_2020_015)

Monsieur le Maire rappelle toutes les étapes qui ont conduit à la création d'un chemin entre la station d'épuration et le rue de la Fontaine Basse à Castelmus.

- Un échange d'assiette foncière a été entrepris avec la famille VAISSIERE Thierry qui accepte de donner un passage de 92m² environ sur la parcelle G240 en échange d'une portion de chemin rural dit de l'Enfer (166m² environ) suite à une enquête publique
- Une acquisition gratuite de 186 m² environ a été négocié avec la famille GAVALDA Marie-Odile sur les parcelles G248 et G252.

Le géomètre GRAVELLIER-FOURCADIER est chargé de produire l'esquisse de ces acquisitions et le bornage entre les parcelles G240 de Monsieur VAISSIERE Thierry et la parcelle G461 de la famille GREGOIRE Jean

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'engager les dépenses relatives aux prestations du Géomètre GRAVELLIER FOURCADIER et de confier l'acquisition et l'échange des parcelles à Maître Jacques CUNIENQ de Salles-Curan..

SUBVENTION ASSOCIATION « LA TERRASSE DES GRANDS CAUSSES » (DE_2020_016)

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a été votée en faveur de l'association de la Terrasse des Grands Causse en 2019 pour organiser la Rencontre des Castelnaud. Cette subvention a été utilisée mais un reliquat de 1 400 euros a été constaté.

L'association demande que cette somme puisse être utilisée pour :

- dynamiser le dépliant touristique avec plus de photos, de couleur et d'information en rééditant un nouveau dépliant pour la saison 2020 avec un tirage de 10 000 exemplaires
- concrétiser l'adhésion au Club des Sites en 2021. Cette adhésion permettrait une meilleure visibilité de notre patrimoine sur internet et les réseaux sociaux

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'attribuer ce reliquat pour l'édition de nouveaux dépliants touristiques et de concrétiser l'adhésion de l'association au Club des Sites.

RECOMPENSE D'UN STAGIAIRE (DE_2020_017)

La commune a décidé de prendre un stagiaire mineur scolarisé dans un établissement scolaire professionnel pendant 12 semaines (du 20 janvier au 26 juin 2020) au service technique.

Dans ce cadre, aucune gratification n'étant obligatoire, Monsieur le Maire propose de récompenser l'excellent travail effectué par le stagiaire.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'offrir trois bons d'achat de 200€ chacun pour un montant total de 600€ qui lui seront remis au milieu du stage et à la fin du stage.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- qu'il faut définir les permanences du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 Mars 2020. Le tableau est complété, il sera envoyé par courriel vendredi.
- que le mur de Monsieur MATET René est terminé. Il a été réalisé par l'EURL RIVIERE de Curan.
- demain matin avec Jean-Claude et le stagiaire, il va installer le tourniquet à l'aire de jeux de Castelnau. Des affiches informeront que les plus de 10 ans ne doivent pas utiliser le tourniquet. De plus, il faut définir l'emplacement des barres de foot, retirées pour la rencontre des Castelnau.
- que la FODSA est venu pour mettre du poison pour les rats dans le village. Il faudra surveiller son efficacité.

Monsieur Guy POUDEROUS informe qu'une porte de la salle d'Estalane est cassée. Aucun dégât n'a été causé à l'intérieur de la salle.

Monsieur Nicolas SOULIE informe que la vitre d'un lampadaire à Castelmus est tombée et s'est cassée. Cela nécessite l'intervention de l'entreprise CAUMES de St Rome de Tarn (nouvelle titulaire du contrat d'entretien triennal de l'éclairage public). Nous allons signaler ce dégât. De plus, à Moulibez il y a des travaux, avec la pluie il y a des grandes flaques sur la route.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h10.